REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU BAS-RHIN** ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 24 juillet 2023 à 20h00

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation: 17.07.2023

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction: 15 Conseillers présents : 12

Membres présents : HUCKERT Claudine, STERN Laurent, KIEFFER Jean-Luc, KOEBERLE Jean-Marc, CHRIST Fabienne, HERRMANN Charles, WEISS Thierry, WEBER Denis,

WERLER Christine, RUFFENACH Emmanuel, SPOHN Bruno, LUTZ Estelle

Membres absents excusés : LIENHART Eric (procuration à WEISS Thierry), STERN Marie-Madeleine (procuration à HUCKERT Claudine), LEBERQUIER Fanny (procuration

à WEBER Denis)

Désignation du secrétaire de séance : CHRIST Fabienne

1. Adoption du P.V. du 22 mai 2023

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Construction d'une salle multifonctions

Madame la Maire rend compte des résultats de la consultation des entreprises qui a eu lieu du 5 mai au 16 juin. Le dossier a été publié sur plate-forme https://alsacemarchespublics.eu. La publicité a également été faite dans les DNA.

Un rappel a été fait concernant les principes de la commande publique :

- Egalité de traitement
- Liberté d'accès
- Transparence des procédures

Les travaux sont répartis en 17 lots désignés à l'article 1.2 du CCAP.

Des réponses nous sont parvenues pour tous les lots sauf le lot serrurerie. Une nouvelle consultation a donc eu lieu pour ce lot.

Les réponses ont été analysées et classées par le bureau d'étude selon les critères définis, càd une pondération de 60% pour la valeur technique et 40% pour la valeur financière :

Valeur technique (pondération : 60)

La valeur technique de l'offre est appréciée au regard des points suivants :

- Les moyens humains que l'entreprise compte mettre en œuvre au regard des travaux à réaliser et des cadences de réalisation estimées. 15 points
- Les moyens techniques que l'entreprise compte mettre en œuvre en adéquation avec la nature et la complexité des travaux à réaliser. 15 points
- ➤ L'adéquation des méthodologies proposées et des matériaux mis en œuvre en adéquation avec les CCTP, la mise en service et mise au point pour les installations techniques. 20 points

Performance environnementale, impact environnemental des matériaux et technologies proposées, performance et efficacité énergétique pour les équipements consommateurs d'énergie, gestion des déchets: 10 points

• Prix (pondération : 40)

L'offre la moins disante obtient une note de 40 points. Les autres offres obtiennent une note calculée avec la formule suivante : 40 x (Prix de l'offre la moins disante / Prix de l'offre considérée).

Le résultat de l'analyse a été présenté à la commission le 3 juillet (hors conseillers présentant un conflit d'intérêt). Il a été décidé de demander des compléments techniques et une meilleure offre de prix. La Commission s'est réunie une seconde fois le 19 juillet et a entériné le classement proposé par la Maitrise d'Œuvre.

Sur la base du rapport d'analyses établi par le maitre d'œuvre en application des critères définis dans le règlement de consultation, Madame la maire propose au conseil l'attribution suivante :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Terrassement - Aménagements extérieurs	ADAM	116 820,85
2	Gros-œuvre	WIMMER	480 000,00
3	Charpente bois	CHARPENTE MOOG	43 000,00
4	Etanchéité	RIED ETANCHEITE	134 528,53
5	Véture bois	CHARPENTE MOOG	61 265,20
6	Menuiserie extérieure bois	BRUPPACHER	74 879,34
7	Serrurerie	En cours de négociation	
8	Menuiserie intérieure bois	JUNG	165 609,70
9	Plâtrerie - Faux plafonds	GEISTEL	49 400,00
10	Carrelage - Faïence - Chape	CDRE	18 932,74
11	Peinture intérieure et extérieure	HITTIER	36 000,00
12	Espaces verts	GOTTRI	47 866,05
13	Assainissement	WILLEM	51 773,40
14	Plomberie - Sanitaire	EJ ENERGIES	61 637,95
15	Chauffage - Ventilation	EJ ENERGIES	176 862,05
16	Electricité - Courant fort et faible	REMOND	125 786,40
17	Equipement cuisine	MEA	73 345,07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue les marchés comme indiqué ci-dessus
- Autorise la Maire à attribuer le marché du Lot 7 en cours de négociation et à signer tous les documents se rapportant à la passation, à l'exécution et au règlement du marché.

Le prochain groupe de travail devra étudier la question de la gestion de la salle. Des visites seront organisées dans d'autres communes qui gèrent des salles.

3. Décision modificative

Conformément au principe posé à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp), la compensation de cette suppression se fait en référence au taux appliqué par les collectivités locales lors du lancement de la réforme. L'Etat a vocation à assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme.

Pour ajuster cette compensation, la loi de finances pour 2020 a institué un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse du taux de THp entre 2017 et 2019. Pour Willgottheim, le montant du prélèvement s'élève à 2 154€.

Vu l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les crédits supplémentaires suivants en section de fonctionnement :

- DEPENSES, chapitre 14, compte 739118: + 2 154€
- RECETTES, chapitre 73, compte 7311: + 111€ et chapitre 77, compte 773: + 2 043€

4. Rétrocession de terrain

Il s'avère qu'une petite portion du chemin d'exploitation acquis récemment par M. et Mme HECKER Clément auprès de l'Association foncière constitue l'amorce de la rue des Bleuets et doit donc être intégrée au domaine public. Il s'agit de la parcelle cadastrée Section 549-19, n°117/28 d'une contenance de 0,32are.

M. et Mme HECKER proposent à la Commune la rétrocession de cette parcelle à titre gratuit. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession de cette parcelle à titre gratuit
- Charge Madame la Maire de procéder à la transaction par acte administratif et à signer tout document s'y rapportant
- Désigne M. Laurent STERN, adjoint au Maire, pour représenter la Commune pour la signature de cet acte

5. <u>Don d'une parcelle</u>

Madame Sylvie ZIMMERMMANN, propriétaire de la parcelle cadastrée Section 70, n°47, d'une contenance de 17,40 ares, au lieudit « Kronthalweg » propose de céder cette parcelle à la Commune à titre gratuit car elle n'en a plus l'usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de cette parcelle à titre gratuit
- Charge Madame la Maire de procéder à la transaction par acte administratif et à signer tout document s'y rapportant
- Désigne M. Laurent STERN, adjoint au Maire, pour représenter la Commune pour la signature de cet acte

6. Subvention à l'association CAT'MonDoux

Le secteur autour de l'église recense une prolifération des chats, qui utilisent souvent le cimetière comme litière.

Les riverains nous ont déjà alertés sur le sujet, la difficulté résidant dans le trappage des chats. L'association CAT'MonDoux (association strasbourgeoise à but non lucratif uniquement composée de bénévoles, œuvrant depuis septembre 2008 dans la protection animale) à laquelle se sont adressés des riverains propose de réaliser les opérations de trappage, d'identification et de stérilisation avec l'aide de riverains volontaire.

L'association se mobilise afin de porter secours aux chats errants et promouvoir le respect de la vie animale.

Objectifs:

STÉRILISER ET SOIGNER : Chaque chat est trappé, stérilisé pour éviter la prolifération, identifié pour le protéger de l'euthanasie et être en accord avec la loi

PROMOUVOIR LEUR IDENTIFICATION : En laissant circuler les animaux non stérilisés ni identifiés, nous provoquons chaque année et imposons à notre entourage, plusieurs portées de chatons dont les survivants viendront grossir le contingent de chats errants.

L'association vit de dons, d'aides et de subventions publiques pour financer les interventions auprès des vétérinaires locaux. L'association sollicite donc la commune pour une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre, décide d'attribuer une subvention de 500€ à l'association Cat'MonDoux.

7. Divers

Inauguration patrimoniale des croix de mission et de la chapelle rénovées : Samedi 23 septembre à 17h à Woellenheim

Suivie d'un vin d'honneur offert par la commune et d'une restauration au profit du Conseil de Fabrique.

Point commission sécurité :

La commission a identifié différents aménagements à réaliser pour apaiser la circulation et améliorer la sécurité dans nos villages.

L'accent a été mis sur le respect des priorités à droite pour garantir une insertion facilitée en sortie de rue et diminuer la vitesse des véhicules sur l'axe principale.

2 devis ont été reçus :

EG signalisation pour 10798.81 € HT

TH signalisation pour 8496.50 € HT qui a été retenu.

- Point avancement **travaux Renaturation peupleraie**: les différentes études (insectes, poissons, mollusques) sont faites. Les travaux de remise en état du lit naturel du Rohrbach peuvent commencer à l'automne.

- Point travaux bâtiments :

- o Travaux presbytère : en cours d'achèvement
- o Travaux chapelle Saint Wendelin : l'extérieur est fait, reste l'intérieur
- Appartement maison des associations : loué

- Décoration de Noël :

De nouveaux luminaires pour les lampadaires de la rue principale ont été commandés.

Atelier municipal : Projet de délocalisation de l'atelier sous le gymnase